

*Loi anti-inflation*

Il importe de remarquer que le gouvernement doit rendre des comptes, mais non la Commission. La Commission est créée, elle ne tombe pas, elle n'est pas défaite. On ne peut même pas faire d'obstruction aux décisions de la Commission ni la critiquer. Le gouvernement est ici. Il peut tomber. Cela paraît peu vraisemblable pour le moment. Il pourrait cependant tomber. Certains gouvernements sont tombés et ils ont dû demander au peuple de leur accorder un mandat. Les citoyens ont le droit de juger leur gouvernement, mais pas Jean-Luc Pepin ni madame Plumptre. C'est là que réside le plus grand danger du programme de réglementation des revenus. D'accord, une telle réglementation est essentielle et nous ne nous y opposons pas en principe. Nous rejetons le bill dont nous sommes saisis et nous rejetons les amendements que l'on y apporte actuellement pour la bonne raison que ces amendements ne peuvent pas améliorer un projet de loi de ce genre. Nous rejetons ce bill parce qu'il s'agit d'un arrangement d'ordre technique. Le gouvernement envisage cette mesure comme la solution à une question d'ordre technique. Il emploie des moyens comme la limite de 10 p. 100 sans se soucier des autres projets du problème ou alors il avoue ne pas avoir les structures pour les résoudre.

● (1550)

La répartition du revenu est en réalité une question politique. C'est essentiellement de la politique. C'est ce que mon parti prône. Nous luttons en faveur des défavorisés. Comment les honorables vis-à-vis peuvent-ils dire que les problèmes politiques ou techniques sont résolus lorsque un cinquième des Canadiens reçoivent 5 ou 6 p. 100 du revenu national alors qu'un autre cinquième des Canadiens en reçoivent 42 p. 100? La politique au fond vise à mieux répartir le revenu grâce aux arguments que nous présentons aux Canadiens et grâce à l'appui que les gens donnent aux divers partis politiques. Ce serait une grave erreur et un très mauvais service à rendre au pays et au Parlement que de confier à un organisme dont le mandat restreint n'émane pas des citoyens, le pouvoir de décision.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Au sujet de cette motion, je pense que quelques mots d'éclaircissement venant de ce côté-ci de la Chambre ne feraient pas de tort. Je n'ai jamais vu quelqu'un louvoyer autant que le fait actuellement le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Je pense qu'il ferait mieux de continuer ses mots croisés, puisqu'il n'est même pas capable d'écouter un discours intelligent et comprendre ce qu'on y dit.

Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a exprimé en des termes simples exactement ce que nous, de notre parti, préconisons dans le cadre de cet amendement, à savoir qu'un organisme indépendant ne devrait pas être censuré ni empêché de dire ce qu'il a à dire. Il est essentiel pour les Canadiens qu'un tiers indépendant leur expose exactement les programmes de dépenses du gouvernement. Le député de Waterloo-Cambridge est d'avis que la politique entre peut-être en ligne de compte. Lorsque les Canadiens entendent une nouvelle émanant de la Chambre des communes, ils ont parfois des doutes sur ce qui est dit au cas où ce facteur politique entrerait en jeu. Donc, si le gouvernement estime que cette commission se révélera utile à l'économie canadienne, il devrait lui-même se soumettre aux observations et aux critiques de la Commission, comme les autres secteurs de l'économie.

Les députés NPD sont peut-être disposés à élever le gouvernement au-dessus de tous les autres secteurs, entre autres celui des affaires. Mais je ne suis pas de cet avis et, j'en suis sûr, mes collègues non plus, pour la simple raison

[M. Saltsman.]

que les gouvernants doivent être au service des gouvernés. On ne doit jamais autoriser le gouvernement à se faire le dictateur des citoyens ordinaires. Lorsque le gouvernement ne peut pas tolérer les critiques d'un organisme qu'il a lui-même créé, la situation est déplorable.

J'espère que les Canadiens sauront percevoir le danger que renferme le message du député de Waterloo-Cambridge. Nous, de notre côté, espérons que la Commission, avec toute l'intégrité dont elle est capable et les responsabilités dont elle est chargée, se sentira libre de critiquer les dirigeants si, à son avis, ils gaspillent les deniers publics. Pour que ce programme aboutisse, il faut que tous les secteurs de l'économie, le patronat, les syndicats et le gouvernement, travaillent de concert. Si quelqu'un veut soustraire le gouvernement aux critiques que la Commission formulera aux travailleurs et aux autres personnes, le programme ne réussira pas; le gouvernement est en train de signer l'arrêt de mort du programme tout entier avant même qu'il ait démarré.

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Devant cet amendement, madame l'Orateur, j'éprouve une certaine bienveillance vis-à-vis du principe dont s'inspire le genre d'amendement présenté par les conservateurs à ma droite. C'est assurément un sujet de préoccupation et non seulement le gouvernement, mais les membres de l'opposition et, en fait, les Canadiens doivent s'intéresser à la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables. C'est assurément le rôle du Parlement et une structure existe à cette fin. L'Auditeur général doit surveiller la façon dont le gouvernement administre ses divers ministères et comment il dépense l'argent des contribuables dans les ministères en question, après quoi il fait des recommandations au comité de parlementaires approprié sur ce qu'il a observé et découvert dans son examen d'un budget ou de certaines prévisions.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis que pareille Commission n'est pas nécessaire et que le programme présenté par le gouvernement est inopportun. Il me semble qu'il va une fois de plus échauffer toute une bureaucratie inutile. Il me semble maintenant qu'elle examine les prix, les produits alimentaires, elle surveille les prix et on soumettra maintenant à son examen le budget et les prévisions budgétaires. Bientôt elle réclamera les services non pas de 200 mais de 500 employés. Au début, elle était censée surveiller 1,500 sociétés. Ce chiffre est maintenant rendu à 2,700. Il est question de surveiller 10,000 ou 5,000 entreprises contractantes. Je vois cette affaire grossir et prendre des proportions gigantesques comme un autre ministère.

De toute façon, il me semble que c'est une dépense dont les contribuables auraient pu se passer. Assurément, il incombe au gouvernement de dépenser judicieusement les deniers publics et on a montré de façon probante à la Chambre qu'on peut reprocher au gouvernement certaines dépenses extraordinaires, des dépenses qui n'aident guère à améliorer le sort des Canadiens, mais qui servent uniquement à améliorer le sien. Nous avons vu, par exemple, des dépenses comme celles qui ont été faites à l'inauguration de l'aéroport de Mirabel—qui a coûté aux contribuables du pays et au gouvernement du Québec—ce sont les mêmes contribuables—\$500,000, dont \$20,000 rien que pour les boissons alcooliques. Les visiteurs n'ont rien eu à payer pour tout cela. Nous avons noté d'autres dépenses effectuées par le gouvernement qui irriteraient fort les contribuables canadiens. C'est ce même gouvernement qui demande aux Canadiens de se serrer la ceinture et de vivre selon leurs moyens.